

Compte rendu du conseil municipal du 5 avril 2018

Présents : M. Santamarta, Maire; Mme Cayre, M.Colombel ; Mme Daubet; M. Tesseyre, M. Foltz, M. Gil, M. Roques, Mme Szymanski, M. Bouquié, Mme Verger, Mme Vergnes, M. Ruebenthaler ; M. Sune; M. Gouygoux, Mme Laval, M.Verdier, Mme Fournier Bourgeade

Absents : Mme Naville, donnant pouvoir à Mme Cayre.

M.Montourcy, receveur principal de la commune participe à cette séance.

1. Installation de M.Colombel, remplaçant Mme Saudrais, démissionnaire. Le Conseil lui souhaite la bienvenue.

2. **Désignation du secrétaire de séance** : Mme Cayre, M.Verdier

3. **Approbation du P.V de la séance précédente:**

Vote : pour à l'unanimité

4. **Examen et vote des budgets primitifs 2018 :**

En préambule, M le maire expose la situation très délicate de la commune. Il faut éviter à la commune d'être mise sous tutelle, alors que le ratio CAF (charges de fonctionnement + remboursement de la dette/ produits de fonctionnement) est fixé à 1 pour seuil d'alerte. Pour Martel ce ratio est de 1,13. La mise sous tutelle par la préfecture entraînerait pour les martelais une très forte hausse des impôts (40 %) environ. Il faudra avoir une attitude responsable dans la gestion, donc continuer à réduire les dépenses, mais aussi augmenter les recettes. La commune souffre toujours d'une trésorerie insuffisante, ce qui ne permet pas de payer les factures lorsqu'elles se présentent.

M. Montourcy commente la fiche concernant les ratios de structure : la commune a de bons produits de fonctionnement réels, mais le montant des charges réelles (personnel, charges financières) reste trop élevé. La Capacité d'Autofinancement (CAF) nette qui était nulle en 2017, est négative en 2018 à - 161 095 €. Elle devrait être pour Martel d'au moins +110 000 €.

Lorsque nous comparons les communes identiques du département, on constate que les produits de fonctionnement réels (1087 €/habitant), sont supérieurs à la moyenne départementale (774 €/habitant) mais aussi pour les charges (Martel: 1041 €, autres communes : 650 €/habitant). La CAF nette s'est dégradée en particulier à cause de la dette, mais aussi de la hausse des charges liées au personnel (hausse du point d'indice et de changements de grades), de la stagnation des recettes avec la baisse des dotations. Son montant sera en 2018 : - 96 € par habitant (+ 64 € autres communes).

M. le maire présente ce budget primitif en appliquant une hausse des taux d'impôts locaux de 8 %.

○ **Budget principal de la commune :**

● **Fonctionnement :**

● Recettes : 2 044 776,11 € dont

- 665 549 € de taxes
- 284 016,85 € d'Attribution de Compensation Cauvaldor

● dépenses : 1 580 927 € dont

- 560 950 € de charges à caractère général
- 822 675 € en charges de personnel
- 74 240 € en indemnités, cotisations et subventions diverses
- 60 355 € en intérêts de la dette (91 170 € en 2017)
- 13 554,78 € en subventions à budgets annexes
- 49 125 € en inscription pour dépenses imprévues
- 435 215,94 € à virer à la section d'investissement

La fin des Temps d'Activités Périscolaires permet déjà une prévision de baisse de charges de personnel. Le montant des intérêts de la dette sera également en baisse, mais la baisse continue des dotations (Etats et Cauvaldor) a des conséquences négatives. La commune fera payer le stationnement des camping-cars sur le parking Monty. Le tarif sera de 5€ / jour de juin à septembre. Les agents communaux passeront 2 fois par jour pour assurer le paiement. La prise d'eau et d'électricité, la vidange des cassettes resteront gratuites à la Fontanelle en attendant l'aménagement complet sur le parking.

M. Gouygoux demande si on aura le droit de faire payer tant que cet équipement n'est pas sur place : oui, le maire prendra un arrêté, l'aire de service n'est pas très loin sur la commune.

○ **Taux ménages de la commune :**

M. Montourcy explique le mécanisme appliqué à un ménage bénéficiant de l'abattement de 30 % prévu par les services fiscaux sur la taxe d'habitation de certains ménages. Cet abattement est un dégrèvement qui sera compensé par l'Etat pour la commune. Les conseillers municipaux doivent examiner les différentes simulations proposées avec un taux de 1%, 2%, 5% et 8%, cette dernière étant celle retenue par le maire pour le budget à voter. M. Montourcy rappelle que le lissage de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères fixé par Cauvaldor amène une baisse de taxe à Martel. Les taux réels votés doivent intégrer l'écart de TEOM décidé à Cauvaldor (les propositions appliquées deviennent 1.69 %, 2,42 %, 4,61%, 8,25%). Pour le cas moyen (taxes totales en 2017 =2135 €) choisi par M. Montourcy, cette hausse de taux entraîne, une fois le dégrèvement de 30% appliqué, un montant de 2044 €. Le taux de T.H de 2017 était de 8,18 %, celui de 2018 serait 8,73 %, nous laissant encore au-dessous des taux des autres communes du département.

Ce nouveau taux apporterait une recette supplémentaire de 42 963€

● **Investissement :**

● Recettes : 309 798 € dont :

- 18 779 € de FCTVA
- 12 000 € de taxe d'aménagement (constructions nouvelles)
- 125 669,70 € d'affectation du résultat 2017
- 28 633,05 € de dotation aux amortissements
- 66 470 € d'opération d'ordre sur le lotissement Maillol
- 9 690 € de Cauvaldor pour l'annuité d'emprunt de la maison Queille (crèche)

● Dépenses : 857 406 € dont :

- 44 252 € pour les études nécessaires à la 1ere phase de l'APS salle de réfectoire maternelle.
- 272 209 € pour les emprunts
- 27 000 € de fonds de concours à Cauvaldor pour la Place de la Liberté
- 34 000 € d'Attributions de Compensation à Cauvaldor pour le gymnase
- Il faut donc équilibrer avec une subvention depuis le budget de fonctionnement de 435 215,94 €.

Pour le tympan de l'Eglise Saint-Maur, la Fondation du Patrimoine versera environ 20 000 €, mais le département a décidé de ne pas verser la subvention attendue (12 876 €), le financement de cette restauration dépassant les 50% de subvention.

M. Verdier demande si, au vu des difficultés actuelles pour les investissements, il ne serait pas souhaitable de se rapprocher du département et de construire une salle unique pour tous les demi-pensionnaires du collège et de la maternelle afin de mutualiser les coûts.

Mme Cayre : cette salle de restauration est prévue par la commune justement pour ne plus dépendre du département qui n'a pas de compétence pour construire une salle de restauration pour la commune. De plus, nous n'oublions pas que notre objectif est de se fournir en repas auprès de la cuisine de l'EHPAD, ce qui serait moins coûteux qu'actuellement et qui ne serait pas possible si les enfants mangent au collège. Nous avons calculé que les économies réalisées en fonctionnement seraient à peu près équivalentes au montant des annuités d'emprunt (intérêt + capital). Le montant donné aujourd'hui pour cette réalisation est un montant estimé par l'architecte, nous n'aurons le montant réel qu'à la présentation du projet, actuellement au stade des études techniques (le marché est en cours). N'oublions pas non plus que la traversée de la RD 803 reste dangereuse pour les groupes de jeunes enfants, ce qui a bien été compris par la préfète qui a accordé une Dotation DETR maximum (50 %).

M. Gil : demande des précisions sur le montant des repas fourni à l'avenir par le département ou l'EHPAD. Le coût de repas étant susceptible d'être plus élevé, il demande si les parents seront amenés à payer la différence.

M le maire lui répond que le prix des repas de l'EHPAD dont il a eu connaissance n'est aujourd'hui qu'estimatif. Actuellement, la commune paie un personnel affecté aux cuisines du collège, ce qui ne sera pas le cas avec l'EHPAD. Les repas facturés après les travaux du collège seront certainement plus élevés. Les conseillers municipaux recevront les documents nécessaires à la bonne compréhension de ce dossier des repas scolaires. Le rôle de la mairie est de réduire le coût qu'elle supporte. M le maire réaffirme la priorité absolue qu'est la sécurité des enfants. La commune aura des garanties de la part de l'EHPAD pour la fourniture de repas à des prix convenables pour toutes les parties.

M. Gouygoux pense que le projet pour les élèves du primaire serait plus urgent et coûterait moins cher. D'autre part, il ne comprend pas pourquoi on n'étalerait pas sur deux années budgétaires pour réduire le montant d'emprunt. Il trouve qu'il y a un manque de communication, il voudrait que les conseillers se retrouvent tous autour de la table pour parler de ces projets, que les conseillers ne sont pas au courant. Pourquoi le choix de la salle pour la maternelle passe avant celle du primaire ?

Mme Cayre : Rappelle que le souhait de la commune était bien de commencer avec l'EHPAD et de faire d'abord la salle de l'élémentaire. Mais cette démarche a été empêchée par Cauvaldor, le département avec les « études » du Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot, et que M le maire et elle-même ont dû intervenir à plusieurs reprises pour contrer cette volonté d'imposer à l'EHPAD et à la commune une solution qui ne leur convenait pas. Tout ceci a retardé le projet pour l'élémentaire, ce qui a amené au choix de celui de la maternelle, pour lequel la commune est entièrement autonome.

M. Tesseyre rappelle lui aussi la position des 3 conseillers communautaires de Martel pour soutenir le projet de l'EHPAD qui est souveraine dans ses choix.

- Vote des taux : M le maire propose de passer aux votes sur les taux. Aucune autre proposition n'étant faite, la question soumise au vote est :

Acceptez-vous la proposition d'une hausse de taux de 8%, pour de nouveaux taux : taxe d'habitation à 8,73 %, la taxe foncière sur le bâti à 17,57 % et sur le non-bâti 162,68 %.

M.Gil demande le vote à bulletin secret. Le conseil municipal accepte cette proposition.

Résultats du vote :

Pour : 13

Contre : 6

La proposition est validée.

- **Vote du budget :** (à main levée)

Résultats du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 6 (Mme Fournier-Bourgeade, M. Gil, M.Gouygoux, Mme Laval, M.Verdier, Mme Verger)

○ **budgets annexes :**

- Assainissement : les travaux de la rue Tournemire ne se feront pas (plus importants que prévu). Le budget principal verse encore une subvention de 13 224,33 € au lieu de 30 083,66€ en 2017.
- Caisse des écoles : 8757,89 €
- TAD : 771 €
- Lotissement Maillol : 66 470,18 €

Résultats du vote :

Pour : 19

- Loyer de l'appartement au-dessus de la perception : suite au départ de 2 locataires, M le maire propose que le loyer mensuel passe de 426 € à 430 €, et pour l'appartement au-dessus du secrétariat à 250 €.

Pour : 19

5. Informations diverses :

- Mme Verger : L'école élémentaire a travaillé avec le SYDED pour obtenir le label école E3D, incluant le tri et le compostage des déchets produits à l'école. Il faut prévoir un petit budget (estimation de 250 €) pour l'achat des bacs de tri.
- M.Tesseyre expose l'enquête qui est adressée aux élus de Martel pour le recensement des projets Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le cadre du PLUIH. Il demande que chaque élu recense les projets dont il a entendu parler. Il y aura ensuite une réunion pour regrouper les réponses.
- M.Gouygoux dit qu'il n'est pas au courant de l'organisation du rallye des Castines et qu'il ne comprend pas pourquoi la commune n'a pas voulu de l'assistance technique (implantée à la maison de la truffe à Cuzance).

Mme Cayre lui répond que le conseil municipal a été informé au cours de sa séance du 31 août 2017 du déroulement de cette manifestation. La décision de ne pas avoir d'épreuve sportive sur les chemins de la commune et d'accueillir le regroupement sur le parking Monty avait été approuvée par tous les conseillers, y compris M.Gouygoux.

- M.Gouygoux demande qui a pris la décision de poser des panneaux de limitation à 30 sur la route de Saint-Denis.

M le maire lui répond que ceci relève de la police du maire.

- M.Gouygoux demande comment Mme Saudrais sera remplacée pour le TAD.

M.Colombel prendra la suite de Mme Saudrais.

- Mme Laval demande au conseil son accord pour la fermeture de la médiathèque le vendredi après-midi, suite à la fin de l'emploi de Leslie Nicolas.

M le maire donne son accord.

- M. Verdier demande si les fiches concernant les cheminements doux pourraient être examinées au cours d'un prochain conseil.

M le maire répond qu'il faut que les conseillers soient informés et donnent leur avis sur la faisabilité de ces projets.

- M. Ruebenthaler informe qu'une convention par la Fédération de VTT du Lot va être proposée à la mairie de Martel pour créer un circuit VTT permanent sur Martel qui intégrera le circuit du Lot.

M.Tesseyre est intéressé par cette carte, pour des circuits équestres.

M le maire conseille à M.Ruebenthaler de se rapprocher de l'association des chemins pédestres, mais rappelle qu'il faudra règlementer ces circulations pédestres, cyclistes et éventuellement équestres.

Fin du conseil à 23 h 10.